

Compte rendu Conseil Municipal du 20 mai 2011

Source de Trespeux

Le conseil municipal décide d'engager la procédure de déclaration d'utilité publique pour le prélèvement d'eau et de la protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine concernant la source de Trespeux.

Celle-ci bénéficiait d'une procédure simplifiée qui n'est plus possible à ce jour.

Aménagement de Bourg (3eme tranche)

Le conseil municipal valide le document de consultation des entreprises et autorise Mr le Maire à lancer le marché et à signer les pièces administratives.

Marché maitrise d'œuvre aménagement maison de bourg

Suite à l'appel à candidature paru le 28 mars dans la presse, six candidats ont proposé leur prestation.

Quatre ont été auditionnés avec la collaboration du CAUE.

Le Conseil Municipal choisi l'atelier David Fargette du Puy en Velay pour un montant d'honoraire de 9% jusqu'à 300 000 € de travaux et 8,6% au-delà.